



APPART'CITY @ SAINT MAURICE

18, rue du Maréchal Leclerc - 94410 SAINT MAURICE
 Tel : +33 (0)1 49 77 23 40 - Fax : +33 (0)1 49 77 23 41
 saint-maurice@appartcity.com - www.appartcity.com

TARIFS DU 01/12/2009 AU 30/06/2010

Prix TTC par appartement (hors taxe de séjour)

	T1	T1bis	T2	T3
City Express (de 2 à 6 jours)	101,00 €	106,00 €	133,00 €	150,00 €
City Medium (de 7 à 29 jours)	86,00 €	90,00 €	113,00 €	132,00 €

Linge fourni à l'arrivée – Ménage hebdomadaire – Télévision – Consommation électrique incluse.

City Resident (+ de 30 jours)	1 440 €	1 500 €	2 070 €	2 550 €
Jour supplémentaire	48,00 €	50,00 €	69,00 €	85,00 €

Linge fourni à l'arrivée – Un ménage tous les 15 jours – Télévision – Hors électricité.

SERVICES A LA CARTE

Petit-déjeuner	9,00 €
Petit-déjeuner enfant (- de 12 ans)	6,50 €
Téléphone (facturation d'ouverture de ligne 10 €)	0,30 € l'unité France Télécom
Fax en France Métropolitaine	2,00 €
Fax à l'étranger (selon destination)	à partir de 3,00 €
Photocopie	0,20 €
Kit éponge (1 drap, 1 serviette, 1 tapis de bain)	4,50 €
Kit literie (2 draps, 2 taies)	6,50 €
Kit complet (Kit éponge + Kit literie)	10,00 €
Essuie verres	0,60 €
Dose de lessive	1,00 €
Jeton de machine à laver	4,00 €
Jeton de sèche-linge	2,50 €
Internet	2 €/jour - 28,5€/mois
Location parking sous-sol	6 €/jour - 28 €/semaine - 81 €/mois
Animaux	1€ /jour (pour les séjours inférieurs à 30jours)

Une prestation de ménage sera facturée 25 € pour les propriétaires d'animaux domestiques, dont le séjour sera supérieur à 30 jours.

Ménage (hors cuisine)	T1	T1bis	T2	T3
en cours de séjour	19 €	21 €	25 €	37 €
en fin de séjour	26 €	29 €	36 €	51 €

Ce tarif correspond à une utilisation normale en « bon père de famille ». En cas de non respect à cette règle une prestation de nettoyage supplémentaire sera facturée 32 €/heure (tranche de facturation : 30 minutes).

CONSOMMATION ELECTRIQUE (pour les séjours au mois)

	T1	T1bis	T2	T3
Du 01/04 au 30/09	21 €	21 €	33 €	42 €
Du 01/10 au 31/03	33 €	33 €	42 €	51 €

La consommation électrique est facturée au réel avec un relevé de compteur lors de l'état des lieux d'entrée et lors de l'état des lieux de sortie.

REGLEMENT



Le règlement de la location s'effectue en totalité le jour de l'arrivée, avant la remise des clés. Pour les séjours mensuels le règlement du loyer est à effectuer le 1er de chaque mois.

MODALITES DE FACTURATION

Nous informons notre clientèle que toute prestation d'hébergement et prestation de services (linge, petit-déjeuner, ménage, parking...) fera l'objet d'une facturation qui sera systématiquement remise au client à l'accueil.

RESPONSABILITE

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en résidence n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité d'Appart City ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradations d'effets personnels dans ses résidences, tant dans les appartements que dans les parkings et les locaux communs.